

Image not found or type unknown



Changement mutuelle ortho

Par **RTT**, le **10/04/2019** à **11:53**

Bonjour,
Je suis un peu déçue suite à un changement de mutuelle d'entreprise.
Soin orthodontie semestre d'août 2018 à février 2019.
L'ancienne mutuelle refuse de prendre en charge les soins car la carte vitale a été passée le 12/02/2019 (normal c'est par semestre)
La nouvelle refuse de régler 2018 car elle n'est pas concernée et ne règlera les deux mois de 2019 uniquement lorsque l'ancienne aura réglé d'août à décembre...
Je suis en train de marcher sur la tête... aucun moyen de dialogue : refus de part et d'autre... surtout que l'on avait une mutuelle complémentaire pour un meilleur remboursement (sur les deux mutuelles : ancienne et celle en cours).
A part pleurer... que puis-je faire ?
En vous remerciant de m'avoir lue.
Cordialement.
RTT